

Désignation de l'entreprise EURL 2 RTP 38

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 3] Néant [3 1 1 2 2 0 2 2]

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
Production vendue { biens services * }	215	214	
	217	218	178 236
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
Production immobilisée *		224	
Subventions d'exploitation reçues		226	
Autres produits		230	2
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	178 238
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
Variation de stock (marchandises) *		236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	56 107
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	(4 896)
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 11 467 - immobilier)		242	46 269
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	594
Rémunérations du personnel *		250	43 568
Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	1 194
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255	254	1 008
Dotations aux provisions		256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	262	7
	260		
Total des charges d'exploitation (II)		264	143 851
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	34 387
Produits financiers (III)		280	
Produits exceptionnels (IV)		290	
Charges financières (V)		294	
Charges exceptionnelle { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	300	
	348		
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	5 158
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	29 229
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	29 229 314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
Provisions non déductibles *		322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	5 158
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
Entreprise nouvelles (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989
Divers* ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993
		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138
		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991
		Créance due au report en arrière du déficit	346
		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992
			350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	34 387 354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	34 387 372

Ces chiffres sont conformes

[Signature]

2 RTP 38
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 2 500 euros
Siège social : 99 CHEMIN DE L'ECHAILLON - LOTISSEMENT LES
COTTAGES DE L'ORGEOISE
38500 COUBLEVIE
949 512 412 RCS GRENOBLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 4 mars 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 29 228,63 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	29 228,63 euros
A la réserve légale	250,00 euros

Solde	28 978,63 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 28 978,63 euros.

Certifié conforme
La Gérance



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01032023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EURL 2 RTP 38		99 CHEMIN DE L'ECHAILLON lot. les cottages de l'orgeois 38500 COUBLEVIE	
SIRET	9 4 9 5 1 2 4 1 2 0 0 0 1 4	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	34 387	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON

Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SERMORENS CONSULTANTS 150 ZA DU VERCORS 38140 LA MURETTE Tél: 04.76.65.62.02			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu
		02/03/2024	COUBLEVIE
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Gérant
		Signature	RORIVE Richard Maurice Jaco
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Désignation de l'entreprise EURL 2 RTP 38 Néant *

Adresse de l'entreprise 99 CHEMIN DE L'ECHAILLON 38500 COUBLEVIE

Numéro SIRET * 9 4 9 5 1 2 4 1 2 0 0 0 1 4 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 0 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le (3 1 1 2 2 0 2 3)		Exercice N-1 clos le (3 1 1 2 2 0 2 2)		
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2		Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	16 094	030	1 008	15 086		
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
	Total I (5)	044	16 094	048	1 008	15 086		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	4 896	052		4 896		
	Marchandises *	060		062				
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	11 508	070		11 508	
		Autres * (3)	072	4 392	074		4 392	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	44 916	086		44 916		
	Charges constatées d'avance *	092		094				
		Total II	096	65 712	098		65 712	
	Total général (I+II)	110	81 806	112	1 008	80 798		
PASSIF					Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			2 500			
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136			29 229			
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142			31 729		
	Total II	154						
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156						
	Emprunts et dettes assimilées	164						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166						
	Fournisseurs et comptes rattachés	169		3 008	18 172			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	172			19 136			
	Comptes courants d'associés	173			8 261			
	Autres dettes	175			3 500			
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176			49 069			
	Total général (I + II + III)	180			80 798			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	16 094		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.